

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF1956

AMENDEMENTprésenté par
M. Maudet et Mme Pantel

ARTICLE 52**ÉTAT G****Mission « Sécurités »**

Après l'alinéa 1413, insérer les deux alinéas suivants :

« Sensibilisation et formation de la population aux situations de crises

« *Part de la population formée aux gestes de premiers secours* ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Quelques mois après son élection, le Président de la République Emmanuel Macron fixait l'objectif ambitieux de « former 80 % de la population aux gestes des premiers secours ».

Les rapporteurs spéciaux regrettent que le taux de formation de la population française aux gestes des premiers secours reste encore très faible. En septembre 2024, la Croix-Rouge pointait que seulement 20 % des Français se sentent préparés aux « crises et catastrophes », et qu'à peine 1 sur 10 dit maîtriser les gestes de premiers secours, un taux parmi les plus bas d'Europe. Former une plus grande partie de la population aux gestes de premiers secours permettrait pourtant de sauver de nombreuses vies et de faire des citoyens et citoyennes le premier maillon de la chaîne de secours.

De manière plus générale la sensibilisation et la formation de la population aux situations de crises est essentielle au regard du changement climatique et de ses conséquences, notamment l'intensification et la multiplication des événements climatiques extrêmes.

Nous proposons donc de créer un nouvel indicateur permettant à la représentation nationale de connaître la part de la population formée aux gestes qui sauvent.